



Centre de formation europeen

Par **lore07**, le **13/09/2016** à **15:16**

Bonjour,

J'ai une question mon amie est actuellement lié avec le centre européen de formation ou elle est en train de passer une formation pour être assistante vétérinaire.

La formation à un très gros coût (3.000 €) et n'est pas reconnue malheureusement mais toutes ses informations on les sait qu'après avoir signé.

Nous n'avons plus la possibilité de résilier car les 3 mois de possibilité sont passés. Le problème est qu'elle est tombée au chômage donc ce crédit restent très lourd à porter.

Je voudrais savoir si on peut résilier sans payer la totalité et juste les 30 % comme il est noté sur leur contrat mais surtout je ne souhaite pas être poursuivi ou mis en demeure ou huissier.

Pouvez-vous m'aider concernant ce dossier car aujourd'hui l'ANPE financent en partie des formation intéressantes.

Je ne suis pas ici pour être assisté mais tous simplement besoin de conseil d'expert ou de conseil juridique avisé et sûr par rapport aux lois.

On me dit que on peut résilier a tout moment même au delà des trois mois, en arrêtant de payer, et que CEF ne recouvre pas les impayés (juste des appels de leur centre de recouvrement qui n'aurait aucune valeur juridique et qui, à défaut de paiement, classera le dossier.

Merci en tous cas de votre aide le plus rapidement possible.
Cordialement,

Par morobar, le 13/09/2016 à 18:34

Bonjour,

[citation]Je voudrais savoir si on peut résilier sans payer la totalité et juste les 30 % comme il est noté sur leur contrat [/citation]

Juridiquement non.

[citation]On me dit que on peut résilier a tout moment même au delà des trois mois, en arrêtant de payer, et que CEF ne recouvre pas les impayés (juste des appels de leur centre de recouvrement qui n'aurait aucune valeur juridique et qui, à défaut de paiement, classera le dossier.

[/citation]

C'est ce qui ressort effectivement des 100000 conversations sur le même sujet.

Seul le CNED, émanation de l'éducation nationale, poursuit le recouvrement jusqu'au bout.

Mais rien ne dit qu'un de ces écoles ne poursuivra pas jusqu'au terme de la procédure.